L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNEE & Cie.
NEUVE, RUE CHARTRES.

CONDITIONS..... $10 | payable d'avance
ANNONCES (pour chaque insertion, 50 c.)

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 17 OCTOBRE 1842.

POUR PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

L'ABEILLE reprend aujourd'hui ses publications ordinaires. Les circonstances seules ont pu la forcer à se départir ce été de la coutume qu'elle avait adoptée de paraître chaque jour; elle compte bien n'être plus forcée à l'avenir de restreindre le nombre de ses publications. Elle remercie sincèrement ses abonnés de la tolérance qu'ils lui ont montrée; et elle s'engage à faire tous ses efforts pour leur en tenir compte. Les correspondances suivies qu'elle a organisées avec la France la mettront à même de donner sur les affaires de l'ancien monde des détails complets; outre ces correspondances, elle puisera largement dans les journaux que lui apportent régulièrement les navires à vapeur; elle tiendra ainsi ses lecteurs au courant de tout ce qui pourra les intéresser par delà l'Océan.

☞ Notre correspondance particulière de Paris qu'on trouvera plus loin ajoute d'assez nombreux détails aux fragments de nouvelles que nous avons donnés dans notre numéro de samedi; elle retrace surtout fort bien la situation actuelle des esprits en France. Elle n'est du reste qu'une suite d'introduction aux autres documens que nous publierons successivement et que nous n'aurons sans doute pas à puiser avant l'arrivée du prochain steamer. Nos sources en effet sont des plus abondantes: le *Journal des Débats*, le *Siècle*, le *Courrier Français*, le *Constitutionnel*, le *Globe*, la *Quotidienne*, le *Corsaire*, le *Journal du Havre* sont entre nos mains, et nous ne les épargnerons pas. Nous avons enfin pour couronner le tout, la *Chronique Politique* de la *Revue des Deux Mondes* qui mérite une attention toute particulière; car elle est écrite par un homme d'un grand talent et d'une haute position, M. Rossi, naguères professeur d'économie politique, maintenant pair de France.

REUNION WHIG A FRANKFORT.—Les Kentuckiens ne veulent pas être en reste avec leurs voisins de l'Ohio, une grande réunion whig se prépare à Frankfort et l'on espère que l'influence qui s'y portera, dépassera de bien loin les cent mille assistans de la Convention de Dayton. Des invitations ont été adressées sur tous les points de l'Etat, pour convoquer les whigs à cette solennité qui doit avoir lieu le 26 courant. Tous les membres whigs du Congrès ont été priés de s'y rendre, et l'on croit que beaucoup d'entre eux ne manqueront pas de le faire. HENRY CLAY sera là, accompagné de MM. Crittenden, Morehead, Ewing et de plusieurs autres patriotes. Tout annonce que la réception sera des plus brillantes.

VOYAGE DE M. CLAY EN LOUISIANE. — L'*Enquirer* de Memphis annonçait récemment que HENRY CLAY comptait visiter l'Etat de la Louisiane et la Nouvelle Orléans, vers la fin de l'automne ou au commencement de l'hiver; nous sommes heureux de donner à nos lecteurs la confirmation de cette bonne nouvelle; et cette confirmation vient de M. CLAY lui-même. Malheureusement la visite que ce grand citoyen compte faire à notre ville, a simplement, comme on le verra par la lettre que nous publions plus bas, un but d'affaires et de santé: elle n'est nullement politique; mais serait-il possible à M. CLAY de se soustraire à la gratitude et à l'enthousiasme de cette foule innombrable d'admirateurs et de partisans qui l'compte partout nous? Pourra-t-il se refuser à la réception qu'ils voudront lui faire!

Une commission des citoyens du comté de Shelby, Tennessee, avait été chargée d'inviter HENRY CLAY à s'arrêter à Memphis, et voici ce que l'ex-sénateur répond à leur invitation:

Ashland, 19 septembre 1842.

Messieurs,—J'ai reçu la lettre qui m'invite, au nom de l'assemblée whig du comté de Shelby, à m'arrêter à Memphis dans mon voyage à la Nouvelle-Orléans. Je suis bien reconnaissant de cette attention et j'apprécierais au vif plaisir à m'arrêter au milieu des citoyens du Tennessee, que je regarde en quelque sorte comme mes derniers constituants. Mais je crois qu'on a mal compris le but de ma visite à la Nouvelle-Orléans: c'est un voyage purement d'affaire et de santé, entièrement en dehors de tout mérite et de toute considération de politique. Je regrette que mon projet ait transpiré, je ne sais comment, dans les journaux, sans que mes véritables intentions aient été expliquées.

Je compte aller en Louisiane vers le mois de novembre, dans le dessein que je vais immédiatement exposer. Si il me sera possible de m'arrêter quelque temps à Memphis, je ne saurais vous le dire. Cela dépendra, vous le comprenez, des mouvements du bateau sur lequel je m'embarquerai. S'ils me permettent de faire une station à Memphis, je saurais avec le plus grand plaisir cette occasion d'échanger d'affectueux complimentis avec ceux des citoyens du comté de Shelby qui vous étoit bien m'accueillir. Cette promesse conditionnelle est le seul engagement que je puisse prendre.

A tout événement, veuillez bien être vis à vis de ceux que vous représentez les interprètes de ma gratitude et recevoir l'assurance, etc.

HENRY CLAY.

☞ Les journaux de Londres ont publié le texte du traité conclu entre l'Angleterre et les Etats Unis, traité que la donne le *Courrier and Enquirer* de New-York. L'opinion générale est assez favorable à ce traité, et l'on sait gré aux négociateurs des concessions réciproques qu'ils ont faites. Le Herald est presque le seul qui s'élève contre la conclusion donnée aux difficultés. On n'a aucun doute sur la ratification du traité.

☞ La liste des navires en chargement ou en route pour ce port (que l'on trouvera dans la partie anglaise) présente un total de CENT CIX, savoir: de New York 21, Boston 16, Philadelphie 4, Baltimore 2, Thomaston 2, Portland 1, Norfolk 1, Charleston 1, Hartford 1, Newport 1, Portsmouth 1, Liverpool 13, Londres 5, Havre 18, Marseille 3, Bordeaux 1, Cette 1, Gravesend 1, Hull 1, Carthaven 1, Anvers 2, Brême 3, et Calcutta 1.

SINISTRE.—La barque Espérance, capitaine Pemberton, partie d'ici pour Cette, avec une cargaison de 31,300 merrains, a éprouvé la tempête du cinq, elle à été tout à fait démâtée. Il y avait sept pieds d'eau dans la cale quand ce navire a été abandonné. Le capitaine, sa belle-sœur et l'équipage ont été recueillis à bord de la barque Rio Grande, partie d'ici pour Boston.

Guerre aux Chiens.—Ce n'est pas seulement parmi nous que les chiens ont affaire aux corps délibérants et à l'administration; en France aussi leur indépendance est aussi menacée.

"Le conseil-général de l'Aisne, qui avait déjà dans plusieurs sessions, émis le vœu qu'il fut établi un impôt sur les chiens, vient de renouveler ce vœu. Certains renseignemens établissent qu'il existe en France 2,000,000 de chiens: évaluant la nourriture quotidienne de chacun de ces animaux à 125 grammes de pain, on trouve par jour 250,000 kilogrammes et par an un total de 91,250,000 kilogrammes, ce qui à raison d'une consommation annuelle de 228 kilogrammes par individu, assure la vie à 340,000 personnes.

INTERIEUR.
Correspondance particulière de l'Abeille.
New-York, le 6 octobre.

Nous avons appris ce matin, la nouvelle de la suspension des paiemens de la Banque de Charlestown [Mass.] Un état lon de s'attendre à cet événement. Le capital de cette banque qui excédait $300,000, avait en grande partie été fourni par deux maisons de Boston, Stanley Reed & Co. & John Skenner, et comme beaucoup de batimens des E. U. étaient en compte avec cette banque, il en résulte que beaucoup d'officiers de la marine perdront de fortes sommes.

Nous apprenons aussi la mort du Dr. Channing; cet certain qui méritait à si juste titre la belle réputation qu'il s'était acquise, est mort samedi dernier à Bennington (Vermont)

Ce que nous apprenons du résultat des élections du Connecticut est on ne peut plus favorable aux whigs. On dit que M. Daniel Webster doit venir à New-York et que M. Polk l'invite à venir pour justifier la position qu'il vient de prendre dans le cabinet. Ne ferait-il pas mieux de garder le silence!!

L'aspect général des affaires est toujours aussi sombre. Tous les articles d'importation se vendent à l'encan à une perte de 50 pour cent. Les personnes d'expérience s'accordent à dire que d'ici à deux mois on ne trouvera plus à les placer à aucun prix. Les affaires de change sont presque nulles. Il est ainsi coté: sur la Nouvelle-Orléans 1/4 pour cent d'escompte, Mobile 3/4 à 1 1/2, Huntsville 20, Montgomery et Tuscaloosa 22 à 22 1/2, Apalachicola 1 1/2 à 2, Louisville 2 1/4 à 3, St. Louis 2 1/2 à 3, Londres 107 3/4 à 108 1/4, France 5 31 1/4.

Le marché au coton est très calme, 100 balles Upland et Florides ont changé de mains aujourd'hui à 6 1/4 et 9 1/4, 75 balles nouvelle récolte de la Nlle. Orléans ont obtenu 8 1/2 à 9 3/4. Sea Island de Mobile 9 3/4 à 11 1/2. Farine très calme à 4 37 1/2 à 4 50. Whiskey de 20 à 20 1/2

ELECTIONS DU MARYLAND.

L'élection des membres de la législature de Maryland a eu lieu le 5 du courant. L'année dernière les whigs l'étaient en majorité au senat, tandis qu'à la chambre les locofocos dominaient. Il n'en sera pas de même cette année, car autant qu'il nous est possible d'en juger par les retours que nous avons sous les yeux, les whigs auront la majorité dans les deux chambres. Cette élection est d'une grande importance, car c'est pendant la prochaine session que l'Etat devra être réparti en districts et que l'élection d'un sénateur au Congrès aura lieu. Des quatorze comtés dont nous avons les retours, il résulte que dix-neuf whigs et trente-sept locofocos ont été nommés à la chambre; l'année dernière ces mêmes comtés n'avaient fournis que quatorze whigs contre quarante-un locofocos, ce qui laisse à ces derniers une perte de quatre membres et donne aux whigs un gain de cinq. Quant aux cinq comtés dont les retours sont attendus, ils ont donné l'an dernier vingt-deux whigs contre deux locofocos. En admettant qu'il en soit de même cette année, il en résultera que les whigs auront à la chambre quarante-un membres et les locofocos trente-neuf seulement. Le sénateur dont on connait jusqu'ici l'élection, se composent de onze whigs et neuf locofocos, et les retours à venir sont de quatre comtés essentiellement whigs. Ainsi la majorité de ces derniers au sénat n'est pas douteuse.

ESPECES.—*Les capitaux sont en ce moment-ci très abondant sur la place de Paris; on assure que trois cent millions* restent inactifs dans les caves de la banque. (*Journal du Havre.*)

Navires à vapeur Transatlantiques.—La construction des navires à vapeur destinés à la navigation transatlantique, se poursuit rapidement en France. On sait qu'ils sont au nombre de 14 de la force de 450 chevaux; voici leurs noms et ceux des ports où ils sont en construction:

Le Darien et l'Ulloa, à Cherbourg.
Le Canada, le Magellan et le Christophe Colomb, à Brest.
Le Caraïbe, le Cacique, l'Eldorado, à Lorient.
Le Groenland, le Montezuma, le Panama et l'Albatros à Rochefort.
Le Labrador et l'Orénoque, à Toulon.

Sur ces 14 batimens, trois sont déjà lancés; ce sont l'Ulloa, le Christophe Colomb et le Labrador; on croit qu'ils pourront tous être mis à la mer dans le courant de 1843.

Ces batimens du reste, ne sont pas les seuls que fasse construire l'Etat, le Cuvier, frégate à vapeur de la force de 220 chevaux, a été fort heureusement lancée à Lorient, et va recevoir immédiatement son armement. On dit aussi, parmi les batimens en voie d'exécution dans différens ports, l'Herodon, le Caiman, le Phoque, l'Etna, tous jaugeant de 200 chevaux.

EXTERIEUR.
[*Correspondance particulière.*]
PARIS, 15 septembre 1842.

Depuis l'ajournement des chambres, la politique sommeille en France malgré les efforts des journaux pour lui imprimer quelque activité. Le Roi est à Eu, les ministres font l'école buissonnière et les hommes d'Etat, les hommes politiques de toutes les couleurs prennent leurs vacances. Il n'y a donc pas moyen de mener à bien, pas même d'aurdir, la plus petite intrigue, encore moins de se perdre en conjectures sur un changement de ministère. D'ici à quatre mois, pour ne pas dire quatre mois, quatre mois de répit accordé au gouvernement qui, s'il est sage, mettra ce temps à profit pour étudier les grandes questions de la politique intérieure qui réclament une solution prochaine quelconque. A tout les journaux que en général s'alimentent de ces tripotages, de ces intrigues sont ils fort pensauds. Ils sont obligés maintenant, les pauvres diables, de faire des articles sur des éventualités et, pour ainsi dire, de se créer des chimères pour les combattre: témoin ce qui est arrivé à propos d'une prétendue promotion de pairs ecclésiastiques. Quelqu'un ayant avancé "qu'il se pourrait bien que le ministère eut l'intention de faire une "fournée de pairs, ecclésiastiques", un autre a dit que c'était probable, un troisième que c'était sur; et ladessus, il y a eu pendant quelques jours de la part de plusieurs journaux, de magnifiques tirades contre la tentative du pouvoir à favoriser le parti prêtre." Malheureusement ce thême si fécond ne leur a pas été laissé assez longtemps pour en tirer tout le parti possible; car voici venir un journal ministériel, le *Messager* qui leur dit: "Messieurs, vous raisonnez à merveille, mais vous partez d'une hypothèse non d'un "fait, et cette hypothèse n'est pas seulement fausse, "mais impossible puisque les ecclésiastiques ne se "trouvent pas compris dans les cathégories exclusives "énumérées par la nouvelle loi constitutive de la pairie." Figurez-vous l'effet de l'eau froide sur la vapeur et vous aurez une idée de l'effet produit par cette simple allocution du *Messager*.

Et remarquez-le bien, ce n'est pas l'intelligence qui manque aux journaux, ni même la connaissance des affaires, bien qu'il soit toujours plus facile de déclamer que de raisonner, et d'entasser des lieux communs philosophiques sur le pouvoir constituant que de traiter sérieusement une question de législation constitutionnelle ou d'économie politique; mais que peut on attendre de gens qui, toujours extrêmes dans leurs opinions, trouvent systématiquement ou tout bon, ou tout mauvais, suivant qu'ils sont enrégimentés à droite ou à gauche!

Cependant l'opposition cherche à se rallier. Pour arborer un drapeau qui puisse réunir à peu près toutes les fractions de la gauche, un de ses orgaues formule ainsi son programme:

1o. Réunir tous les votans de chaque département en un seul collége électoral siégeant au chef-lieu afin d'éviter les intrigues de clocher.

2o. Prononcer l'incompatibilité entre toutes les fonctions publiques salariées et celles de député.

3o. Donner une *indemnité* non un *salaire* aux députés.

4o. Abolir le cens d'éligibilité.

Ces modifications de la loi électorale ne se recommandent pas toutes également. Centraliser les votes au chef-lieu ne serait point, à mon avis, une amélioration: loin de là; car ce serait organiser l'intrigue sur une plus grande échelle sous prétexte de la combattre, et, ce qui est plus grave encore, fausser le représentation nationale en sacrifiant partout la majorité à la minorité; se serait surtout subordonner les campagnes aux villes.

Dans le système actuel chaque département est divisé en autant d'arrondissemens électoraux qu'il y a de députés à élire, et chaque arrondissement nomme le sien. Dans le système qu'on voudrait y substituer il n'y aurait qu'un collége électoral par département, et ce collége élirait, au scrutin de liste, autant de députés que le département a le droit d'en nommer. C'est comme vous voyez, Monsieur, vouloir substituer la tyrannie de l'opinion départementale au pouvoir individuel; le système d'élection par *ticket* général: c'est retrograder au lieu d'avancer dans les voies de la véritable démocratie; et, chose étrange! c'est l'opposition qui soutient ce projet!

Sur la question de l'incompatibilité, il ne saurait y avoir de discussion sérieuse. On ne peut être à la fois fonctionnaire et député sans que les devoirs en souffrent dans un sens ou dans l'autre; et le temps n'est pas loin sans doute où cette vérité n'aura pas besoin de discussion ici pas plus que chez vous.

Quant à la *dotation*, que l'on veut distinguer du *salaire*, on ne sait trop pourquoi; quant au cens d'éligibilité qu'on voudrait faire abolir, ce ne sont que des questions de détail fort peu importantes et qui ne valent même pas la peine d'une discussion dans un moment où des anticipations d'une bien autre portée appellent l'attention des hommes d'état.

On assure que, de son côté, le ministère travaille, ou va travailler sérieusement pour arriver avec des projets de loi tout élaborés à la session prochaine. Ce de fait, la loi sur les sucres, si difficile à faire et l'on croit que si on parvient à concilier tous les intérêts qu'elle affecte, on saurait guère être ajournée. Il ne faut pas croire non plus que tout soit dit sur les chemins de fer. Enfin à l'extérieur la situation est plus que jamais hérissée de difficultés. On voit donc qu'on efit les travaux ne manquent pas, et il ne sagit ici que des questions à l'ordre du jour; que serait-ce donc si l'on osait attaquer franchement le chapitre des réformes innombrables que sollicite le véritable intérêt public!

On va même jusqu'à dire que le ministère aurait l'intention d'apporter aux chambres à la prochaine session quelques bons traités de commerce pour favoriser de la sollicitude du gouvernement pour les intérêts matériels du pays qu'on l'accuse de négliger. Mais à cet égard la tâche me semble encore plus difficile et plus pénible. Quelques mots suffiront pour faire comprendre cette difficulté.

L'Union Germanique fait chaque jour de nouveaux progrès, soit en grandissant sa sphère d'action et en augmentant le nombre de ses tributaires, soit en multipliant incessamment son tarif de manière à engendrer un puissant système. Déjà elle renferme plus de l'Allemagne, et elle tend à englober la Belgique, la Hollande, le Hellstein, le Hanovre, les villes Anséatiques, les Provinces Autrichiennes, et jusqu'à la Hongrie et la Transylvanie. On se souvient que tout récemment encore, à propos de l'ordonnance sur les lins, la Belgique obtint de la Prusse, au moyen de quelques concessions assez peu importantes, une faveur marquée, au moyen de laquelle le marché français était ouvert à ses lins à peu près comme par le passé. Et voici qu'elle vient d'accorder à l'Union Germanique, sans compensation aucune, dit-on, les mêmes avantages qu'elle avait accordés à la France en retour d'avantages incontestables et tout à fait spéciaux. C'est fort mal reconnaître les bonnes dispositions de la France comme on voit; mais ce qu'il faut voir surtout dans cet acte qui a été blamé en Belgique et même, comme une sorte de déloyauté, c'est l'influence toujours croissante de l'Union Germanique.

Cette conduite du gouvernement Belge a été imputée au ministère française et non sans raison; car le traité signé par lui autorisait la Belgique à accorder à d'autres puissances les mêmes avantages qu'il obtenait. Or, sans vouloir prétendre comme on l'a fait, que le ministère français était prévenu de tout ce qui devait arriver et qu'il a lui même trahi les intérêts qu'il devait protéger, ne doit-on pas au moins l'accuser d'imprévoyance et d'incurie? Ne devait-il pas stipuler qu'en cas que les faveurs que la Belgique se réservait le droit d'accorder à d'autres, seraient jugées préjudiciables aux intérêts de la France, cette dernière puissance aurait le droit d'annuller le traité de manière à se réserver toujours la liberté d'action?

Ainsi sous le rapport des traités de commerce, la France se trouve maintenant, en Europe du moins, resserrée entre deux puissances également envahissantes, dont l'une cependant par des moyens différens de ceux dont use l'autre, et qui, sous le rapport de la nationalité a la majorité à la minorité; se serait surtout subordonner les campagnes aux villes.

Dans le système actuel chaque département est divisé en autant d'arrondissemens électoraux qu'il y a de députés à élire, et chaque arrondissement nomme le sien. Dans le système qu'on voudrait y substituer il n'y aurait qu'un collége électoral par département, et ce collége élirait, au scrutin de liste, autant de députés que le département a le droit d'en nommer. C'est comme vous voyez, Monsieur, vouloir substituer la tyrannie de l'opinion départementale au pouvoir individuel; le système d'élection par *ticket* général: c'est retrograder au lieu d'avancer dans les voies de la véritable démocratie; et, chose étrange! c'est l'opposition qui soutient ce projet!

Sur la question de l'incompatibilité, il ne saurait y avoir de discussion sérieuse. On ne peut être à la fois fonctionnaire et député sans que les devoirs en souffrent dans un sens ou dans l'autre; et le temps n'est pas loin sans doute où cette vérité n'aura pas besoin de discussion ici pas plus que chez vous.

Quant à la *dotation*, que l'on veut distinguer du *salaire*, on ne sait trop pourquoi; quant au cens d'éligibilité qu'on voudrait faire abolir, ce ne sont que des questions de détail fort peu importantes et qui ne valent même pas la peine d'une discussion dans un moment où des anticipations d'une bien autre portée appellent l'attention des hommes d'état.

On assure que, de son côté, le ministère travaille, ou va travailler sérieusement pour arriver avec des projets de loi tout élaborés à la session prochaine. En effet, la loi sur les sucres, si difficile à faire et l'on croit que si on parvient à concilier tous les intérêts qu'elle affecte, ne saurait guère être ajournée. Il ne faut pas croire non plus que tout soit dit sur les chemins de fer. Enfin à l'extérieur la situation est plus que jamais hérissée de difficultés. On voit donc qu'on efit les travaux ne manquent pas, et il ne sagit ici que des questions à l'ordre du jour; que serait-ce donc si l'on osait attaquer franchement le chapitre des réformes innombrables que sollicite le véritable intérêt public!

On va même jusqu'à dire que le ministère aurait l'intention d'apporter aux chambres à la prochaine session quelques bons traités de commerce pour favoriser de la sollicitude du gouvernement pour les intérêts matériels du pays qu'on l'accuse de négliger. Mais à cet égard la tâche me semble encore plus difficile et plus pénible. Quelques mots suffiront pour faire comprendre cette difficulté.

L'Union Germanique fait chaque jour de nouveaux progrès, soit en grandissant sa sphère d'action et en augmentant le nombre de ses tributaires, soit en multipliant incessamment son tarif de manière à engendrer un puissant système. Déjà elle renferme plus de l'Allemagne, et elle tend à englober la Belgique, la Hollande, le Hellstein, le Hanovre, les villes Anséatiques, les Provinces Autrichiennes, et jusqu'à la Hongrie et la Transylvanie. On se souvient que tout récemment encore, à propos de l'ordonnance sur les lins, la Belgique obtint de la Prusse, au moyen de quelques concessions assez peu importantes, une faveur marquée, au moyen de laquelle le marché français était ouvert à ses lins à peu près comme par le passé. Et voici qu'elle vient d'accorder à l'Union Germanique, sans compensation aucune, dit-on, les mêmes avantages qu'elle avait accordés à la France en retour d'avantages incontestables et tout à fait spéciaux. C'est fort mal reconnaître les bonnes dispositions de la France comme on voit; mais ce qu'il faut voir surtout dans cet acte qui a été blamé en Belgique et même, comme une sorte de déloyauté, c'est l'influence toujours croissante de l'Union Germanique.

Cette conduite du gouvernement Belge a été imputée au ministère française et non sans raison; car le traité signé par lui autorisait la Belgique à accorder à d'autres puissances les mêmes avantages qu'il obtenait. Or, sans vouloir prétendre comme on l'a fait, que le ministère français était prévenu de tout ce qui devait arriver et qu'il a lui même trahi les intérêts qu'il devait protéger, ne doit-on pas au moins l'accuser d'imprévoyance et d'incurie? Ne devait-il pas stipuler qu'en cas que les faveurs que la Belgique se réservait le droit d'accorder à d'autres, seraient jugées préjudiciables aux intérêts de la France, cette dernière puissance aurait le droit d'annuller le traité de manière à se réserver toujours la liberté d'action?

Ainsi sous le rapport des traités de commerce, la France se trouve maintenant, en Europe du moins, resserrée entre deux puissances également envahissantes, dont l'une cependant par des moyens différens de ceux dont use l'autre, et qui, sous le rapport de la nationalité a la majorité à la minorité; se serait surtout subordonner les campagnes aux villes.

COTONS—Les arrivages de cette semaine se bornent à la faible quantité de 392 balles.

Les ventes se sont élevées comme suit:

1,394	b. Louisiane, très ord. et assez bon, à et et petit cri. fr.	92 à	96 50
441	b. Mobile, très ord bon ord faible,	97 à	98
1,877	b. Georgie 6 to 8, 9/8 bas et 1/4 très ord. à très bon ord	97 à	101
14	b. Florides, très bas,	94	
39	b. Pernambuco, très ordinaire à partie courant,	93 à	100
51	b. Bahia, très ordinaire et bas,	97	

3242 balles ensemble.

Les arrivages sont maintenant à leur terme, et d'après la position de la navigation à l'embouchure du fleuve nous ne recevons plus que des quantités insignifiantes. Notre stock, qui est toujours très élevé, jusque l'on estime en ce moment à 165,000 balles, est plus que suffisant pour répondre à la demande actuelle